



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Bosnie-Herzégovine

Question écrite n° 2741

Texte de la question

M. François Rochebloine appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Bosnie-Herzégovine, et plus précisément sur le massacre perpétré au nom de la purification ethnique à Srebrenica. Le tribunal pénal international de La Haye a confirmé, le 11 juillet 1996, les accusations et l'inculpation de hauts dignitaires coupables de génocide, crime contre l'humanité, en particulier dans la conception, l'organisation et la réalisation du massacre de Srebrenica. Néanmoins, les mandats d'arrêt internationaux n'ont toujours pas été exécutés à ce jour. En conséquence, il lui demande quelles sont les initiatives qu'il entend prendre pour que la justice soit rendue.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2741

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2815